

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du **CONSEIL MUNICIPAL**  
du 17 décembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice : 17**    **Présents : 13**    **Représentés : 2**    **Votants : 15**

**Sont présents** : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, LEGOUT Cécile, VABRE Fabien.

**Sont absents** : GALÉRY Jacques représenté par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine représentée par Jean-Luc DONEYS

L'an deux-mille vingt-quatre, le 17 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

**Secrétaire de séance** : Cécile CHEVALIER

**Date convocation et affichage** : 12 décembre 2024

**Délibération N° 2024-074 – Projet d'École Numérique : Convention pour une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire.**

Madame le Maire présente à l'assemblée la convention pour une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire de l'école de la commune.

Elle donne lecture de cette convention entre l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires » et la commune de Saint-Paul des Landes, membre de Cantal Ingénierie & Territoires.

Cette mission comprend, pour chaque école, une prestation socle composée de :

- La mise en œuvre du principe du guichet unique qui permet de mieux traiter les demandes des utilisateurs afin de les qualifier et les orienter vers les bons interlocuteurs (académie ou collectivité) grâce à la mise à disposition de la plateforme d'assistance téléphonique académique ;
- Une assistance téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- Une première intervention sur site qui portera obligatoirement sur la réalisation d'un inventaire des équipements et d'un état des lieux lorsqu'il s'agira de la première convention conclue avec le maître d'ouvrage ;
- Une seconde intervention sur site qui pourra prendre la forme au choix de la collectivité d'une visite préventive (diagnostic des dysfonctionnements, éventuelles mises à jour des applications, dépannage lorsque c'est possible, conseils techniques...) ou d'une visite pour dépannage ponctuel.

Des prestations supplémentaires pourront également être commandées ultérieurement si besoin pour dépannages ponctuels, maintien à jour des équipements, résolution de dysfonctionnements des équipements. Elles devront faire l'objet de commandes spécifiques.

Le prix des prestations est de :

- 500,00 € HT (forfaitaire) par école pour la "prestation socle".
- 250,00 € HT par intervention supplémentaire sur site.


Montant de prestations pour la durée de la convention :

- Montant minimum de la prestation : 500,00 € H.T soit 600,00 € TTC.

- Montant maximum de la prestation : 1 500,00 € H.T soit 1 800,00 €

La mission confiée à Cantal Ingénierie & Territoires débute à compter par les deux parties de la convention pour une durée d'un an.

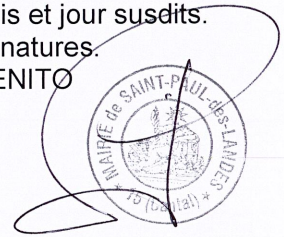
Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 015-211502042-20241217-DEL_2024_074-DE



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 15 voix Pour :**

- donne son accord sur les dispositions techniques et financières de la mission et autorise Madame le Maire à signer la convention avec C.I.T.
- autorise Madame le Maire à verser les différents acomptes correspondant aux étapes d'exécution de la mission.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER